

Guide d'Installation en Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM) Bio

Je souhaite m'installer en PPAM Bio... Quelles questions dois-je me poser ? Quelle démarche suivre ?

- Où puis-je avoir une première information...

... technique sur les PPAM ?



<p>Contact : Laurent Couston Tél : 04.75.91.59.12 - La Vesc (26) Mail : laurent.couston@iteipmai.fr Site internet : www.iteipmai.fr</p>	<p>Essentiellement recherche/expérimentation en PPAM Bio, mais également appui technique aux producteurs, conseil et expertise technique en matière de cultures de PPAM biologiques. <i>Zone géographique d'intervention : ensemble de la France</i></p>
 <p>Contacts : Pierre-Yves Mathonnet Tél : 04.75.26.27.51 - Mévouillon (26) Mail : pymathonnet@drome.chambagri.fr Sarah Vabre Tél. : 04.75.53.91.10 – Montélimar (26) Mail : svabre@drome.chambagri.fr</p>	<p>Conseil et expertise en production de plants sains de lavande en bio. Appui technique aux producteurs de PPAM Bio. Installation et conversion en AB. <i>Zone géographique d'intervention : Drôme et Rhône-Alpes</i></p>
 <p>Contacts : Bert Candaele Sylvain Perrot Stéphanie Taquin Tél : 04.92.87.70.52 - Manosque (04) Mail : candaele.crieppam@wanadoo.fr sylvain.crieppam@orange.fr taquin.crieppam@wanadoo.fr</p>	<p>Conseil et expertise en distillation des PPAM, en machinisme et séchage, et en gestion de la filière plants sains. <i>Zone géographique d'intervention : ensemble de la France (Conseil technique : région PACA)</i></p>
 <p>Contact : Michel Krausz Tél : 04.92.72.47.62 - Manosque (04) Mail : michel.krausz@cpparm.org Site internet : www.cpparm.org</p>	<p>Appui technique pour les producteurs de PPAM Bio. <i>Zone géographique d'intervention : ensemble de la France, dans le cadre du projet Sud Aroma Bio</i></p>

... économique sur la filière et les marchés ?



<p>Contact : Viviane Cataldo Tél : 04.92.79.34.46 - Volx (04) Mail : viviane.cataldo@franceagrimer.fr Site internet : www.franceagrimer.fr</p>	<p>Observatoire de la production des PPAM Bio en France. Liste des groupements de producteurs de ppam bio et des entreprises de transformation et de négoce de ppam bio. <i>Zone géographique d'intervention : ensemble de la France</i></p>
 <p>Contacts : Michel Krausz/Fanny Fontaine Tél : 04.92.72.47.62- Manosque (04) Mail : michel.krausz@cpparm.org fanny.fontaine@cpparm.org Site internet : www.cpparm.org</p>	<p>Animation du Comité Bio, qui rassemble les professionnels de l'amont de la filière PPAM, et coordination de ses actions : organisation de journées de rencontre techniques et économiques et d'un voyage d'études en Europe, publication de la revue HerbaBio. Animation du réseau des fermes ressources. Animation du réseau Sud Aroma Bio. <i>Zone géographique d'intervention : ensemble de la France</i></p>

Les rendez-vous d'information de la filière PPAM Bio : une journée technico-économique d'information et d'échanges destinée aux producteurs (atelier de diversification ou projet d'installation) est organisée chaque année à l'automne, ainsi qu'une journée Fermes Ressources en juin.

Pour être tenu au courant des activités (journées, voyage d'étude, visite de fermes ressources...), contacter le CPPARM.

Où puis-je me documenter ? Quels sont les documents disponibles ?

- **L'Herbatio**



Journal d'information pour les producteurs PPAM Bio, rédigé par le Comité Bio

4 numéros par an

Vous trouverez le bulletin d'abonnement en page 19 de ce guide.

- **Les fiches fermes ressources**

Ce sont des fiches réalisées sur différents types d'exploitations installées en PPAM bio au sein de diverses régions et qui permettent d'observer leurs fonctionnements.

Elles sont disponibles sur le site internet du CPPARM (<http://www.cpparm.org/le-bio/les-fermes-ressources>) et sur commande par téléphone auprès des différents organismes de la filière.

- **La liste des producteurs de plants et de semences** de PPAM Bio actuellement recensés est mise à jour par l'ITEIPMAI. Vous pouvez la demander au 04.75.91.81.46.

Pour connaître la disponibilité des semences de PPAM Bio, vous pouvez consulter la base de données du Gnis : <http://www.semences-biologiques.org/>.

- L'ensemble des **fiches techniques** par plante ou thématique, diffusées par l'ITEIPMAI (voir liste en page 20).

- Le **forum question-réponse** des PPAM Bio sur internet. Pour vous inscrire, envoyez un mail à : PAMbio-subscribe@yahoogroupes.fr

Où puis-je suivre une formation sur les PPAM et construire mon projet ?

Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole (BPREA formation de niveau V) et Brevet Professionnel Agricole (BPA de niveau IV)		
CFPPA de Nyons 2 avenue de Venterol BP 36 26111 Nyons (Drôme)	Contacts : Yann Smit/ Arnault Chevalier Tél : 04.75.26.65.90 Fax : 04.75.26.32.67 Mail : cfppa.nyons@educagri.fr Site internet : www.cfppa.nyons.educagri.fr	Formation diplômante permettant d'acquérir la capacité professionnelle (pour l'installation en agriculture) ou une qualification pour un emploi de salarié. Durée : 1 250 H maximum Possibilité de réduire le parcours de formation par validation d'expérience professionnelle (VAE), passage de pré-acquis ou équivalence de diplôme. Formation conduite par Unités Capitalisables (UC), spécialisée dans les PPAM (production, cueillette, transformation, commercialisation), suivant les principes de l'agriculture biologique.
Certificat de spécialisation		
CFPPA de Nyons (Drôme)	Contacts : Yann Smit/ Arnault Chevalier Tél : 04.75.26.65.90 Fax : 04.75.26.32.67 Mail : cfppa.nyons@educagri.fr Site internet : www.cfppa.nyons.educagri.fr	Formation diplômante de niveau IV CS PPAM à usage artisanal Durée : 560 H en centre + 480 H de stage en entreprise Conditions d'accès : être âgé de + 18 ans, être titulaire d'un diplôme de niveau IV en agriculture et avoir un projet professionnel dans la filière. Contenu : étude de la filière, connaissance des plantes, étude des techniques de production et de transformation, voyage d'études, stages pratiques.
CFPPA de Montmorot 514, avenue Ed.Faure 39570 Montmorot (Jura)	Contact : Mélanie Triboulet Tél : 03.84.87.20.02 Fax : 03.84.87.21.02 Mail : cfppa.montmorot@educagri.fr Site internet : http://www.cfppamontmorot.fr/	Formation de niveau IV PPAM en agrobiologie Conduite des cultures en AB et transformation (séchage et transformation alimentaire) Durée : 560 H en centre + 420 H de stage en entreprise Contenu : organisation d'un système de production, techniques de production et cueillette, transformation.
CFPPA de Marmilhat BP 116 - 63370 Lempdes (Auvergne)	Contact : Nathalie Natier Tél. : 04.73.83.72.50 Mail : cfppa.marmilhat@educagri.fr Site internet : www.marmilhat.educagri.fr	PPAM à usage industriel ou artisanal Durée : 560 H en centre + 350 H de stage en entreprise Contenu : acquisition des capacités nécessaires à l'exercice du métier de producteur et/ou cueilleur de PPAM, connaissance de la filière et des techniques de transformation, valeurs nutritionnelles des PPAM

UCAR = Unité capitalisable d'adaptation régionale, autrement dit un module de 40 à 60 H accessible aux participants BPA et BPREA d'une autre spécialisation.

<p>CFPPA de Nyons (Drôme)</p>	<p>Contact : Yann Smit/ Arnault Chevalier Tél : 04.75.26.65.90 Fax : 04.75.26.32.67 Mail : cfppa.nyons@educagri.fr Site internet : www.cfppa.nyons.educagri.fr</p>	<p>Ucar Distillation : techniques de distillation des PPAM, théorie et pratique.</p> <p>Ucar PPAM : production française, législation, transformation et commercialisation des PPAM.</p> <p>Ucar Transfo PPAM : principales méthodes et techniques de transformation des PPAM.</p> <p>Ucar Cueillette : Cueillette des plantes sauvages en milieu naturel.</p>
<p>CFPPA de Florac 2, place de l'Ancienne Gare 48400 Florac (Lozère)</p>	<p>Tél : 04.66.65.65.62 Fax : 04.66.65.65.61 Mail : cfppalozere@educagri.fr Site internet : www.eplealozere.fr</p>	<p>Transformer et cuisiner les plantes sauvages.</p>
<p>CFPPA de Montmorot (Jura)</p>	<p>Contact : Mélanie Triboulet Tél : 03.84.87.20.02 Fax : 03.84.87.21.02 Mail : cfppa.montmorot@educagri.fr Site internet : http://www.cfppamontmorot.fr/</p>	<p>Ucar 1 : connaissance des plantes médicinales et aromatiques.</p> <p>Ucar 2 : transformation des PPAM.</p> <p>Ucar 3 : production d'huiles essentielles et eaux florales.</p>
<p>CFPPA de Carmejane 04510 Le Chaffaut (Alpes de Haute Provence)</p>	<p>Contact : M. P. Quiniou Tél : 04.92.34.60.56 Fax : 04.92.34.69.50 Mail : cfppa.digne@educagri.fr Site internet : www.digne-carmejane.educagri.fr/</p>	<p>BPREA « maraîchage et plantes aromatiques et médicinales biologiques » en formation continue (& an) ou par apprentissage (2 ans). Possibilité de formation courte (1 semaine) « plantes aromatiques et médicinales en culture biologique » : dimensionnement de l'atelier, filière, réglementation, culture/cueillette, transformation, commercialisation, visites d'exploitations. Nombreuses possibilités de prise en charge (dif, cif, vivea, fasea...) : nous consulter. Possibilité de formation/accompagnement sur 1 ou 2 semaines : nous contacter.</p>
<p>CFPPA de Marmilhat (Auvergne)</p>	<p>Contact : Nathalie Natier Tél. : 04.73.83.72.50 Mail : cfppa.marmilhat@educagri.fr Site internet : www.marmilhat.educagri.fr</p>	<p>Ucar 1 : organiser un système de production de PPAM. Ucar 2 : choisir les techniques de production/cueillette adaptées aux objectifs et aux contraintes de l'exploitation dans le cahier des charges correspondant. Ucar 3 : choisir les techniques adaptées à la transformation, au conditionnement et au stockage, dans le respect du cahier des charges correspondant. Ucar 4 : mettre en œuvre les activités de production, de cueillette et de transformation, dans le cahier des charges correspondant.</p>
<p>MFR Chauvigny</p>	<p>Tél : 05.49.56.07.04 Fax : 05.49.56.37.22</p>	<p>Ucar : production de plantes médicinales et aromatiques en AB. Durée : 105 H</p>

47, route de
Montmorillon
86300
Chauvigny
(Vienne)

Site internet :
<http://www.mfr-chauvigny.com>

Objectif : Fournir les connaissances et informations nécessaires à toute personne installée ou en projet d'installation, pour la mise en place d'un atelier de culture et vente de plantes aromatiques et/ou médicinales.

Formation : transformation des plantes médicinales et aromatiques en AB.

Durée : 70 H

Objectif : permettre à tout porteur de projet dans le domaine de la production et de la vente de plantes aromatiques et/ou médicinales d'identifier les modes de transformation possibles, élaborer des produits à partir de plantes, en maîtrisant la méthodologie, cerner la réglementation et la législation concernant la transformation et la vente de produits transformés à partir de plantes aromatiques et/ou médicinales.

Formations Iteipmai

Contact : Bruno Gaudin : bruno.gaudin@iteipmai.fr / 02.41.30.30.79

Des sessions vivées peuvent être organisées dans votre région, selon vos besoins, auprès de groupes déjà constitués (8 à 10 personnes minimum).

Exemples de formations déjà réalisées : produire en PPAM Bio, bonnes pratiques/qualité des PPAM, analyses sur PPAM...

Pour plus d'informations, consultez le site internet de l'Iteipmai : http://www.iteipmai.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=182&Itemid=140

Formabio

CFPPA RENNES Le RHEU - Route de Cintré - BP 55124 35651 LE RHEU CEDEX - Tél. : 02.99.60.87.77 Fax : 02.99.60.80.69 – Mail : cfppa.le-rheu@educagri.fr

Site internet : <http://www.formation-continue.theodore-monod.educagri.fr/>

Ce centre recense toutes les formations qui ont trait à la production en agriculture biologique, toutes filières agricoles confondues. Envoi du listing des formations sur demande.

Sessions de stage Vivéa

Contactez les chambres d'agriculture départementales et les associations départementales ou régionales de la Bio.

La Chambre d'Agriculture de la Drôme organise chaque année des formations sur la production des PPAM Bio.

Exemple de stage Vivéa organisé en 2003 par la CA de la Drôme : itinéraires de conduite des PPAM en agriculture biologique.

Pour plus d'informations, consultez le site internet de la CA 26 : <http://rhone-alpes.synagri.com/synagri/synagri.nsf/pages/catalogue-prestations-26?OpenDocument&filtre=presta>

Quelles démarches pour m'installer producteur de PPAM bio ?

J'ai déjà une exploitation, je sais où je vais m'installer :

Le Point Accueil Installation est un organisme destiné à informer et conseiller tous les candidats à l'installation. Contactez-le en priorité.

Liste des PAI : <http://www.deveniragriculteur.fr/devenir-agriculteur/des-interlocuteurs-a-mon-ecoute.html>

Réseau des chambres d'agriculture : <http://www.chambres-agriculture.fr/>

Je n'ai pas d'exploitation, j'en cherche une :

Obtenez toutes les informations nécessaires : <http://www.deveniragriculteur.fr/devenir-agriculteur.html>

Contactez la SAFER du département où vous souhaitez vous installer : www.safer.fr

Contactez le Point Accueil Installation de votre département : <http://www.deveniragriculteur.fr/devenir-agriculteur/des-interlocuteurs-a-mon-ecoute.html>

Cherchez une exploitation : <http://www.repertoireinstallation.com/>

Quelles démarches pour faire du bio ?

1^{er} temps :

Réfléchir à la conversion bio et mesurer l'impact des modifications à effectuer (motivation, techniques, économiques, temps de travail, valorisation des produits,).

Vous pouvez vous faire accompagner par la Chambre d'Agriculture (<http://www.chambres-agriculture.fr/>) ou le Syndicat Bio (www.fnab.org) de votre département d'installation.

2^{ème} temps :

Une fois que votre décision est prise et que vous avez choisi les ateliers qui seront engagés en Bio, il faut :

- **Contact**er les **Organismes de Contrôle** et leur demander un devis.
- **Avertir les acteurs** de votre filière filière (coopérative, ...) de votre engagement dans cette démarche de qualité.

3^{ème} temps :

Choisir un Organisme Certificateur (OC) et signer un contrat (la date de signature de ce contrat sera la date de début de conversion des terres).

<p>Agrocert - 6, rue Georges Bizet - 47200 Marmande Tél. 05.53.20.35.49 Mail : agrocert@agrocert.fr <i>Identifiant : FR-BIO-07</i></p>	<p>Bureau Alpes Contrôles - 3, Impasse des Prairies 74940 ANNECY-LE-VIEUX Tél. : 04 50 64 99 56 Mail : mdubuc@alpes-controles.fr www.alpes-controles.fr <i>Identifiant : FR-BIO-15</i></p>
<p>Bureau Veritas (anciennement Qualité France) - ZA de Champgrand BP 68 - 26 270 LORIOLEUR sur DROME Tél. : 04.75.61.13.01 www.qualite-france.com <i>Identifiant : FR-BIO-10</i></p>	<p>Certipaq/Aclave - 52 avenue des Iles - 74994 ANNECY CEDEX 09 Tel : 02.51.05.41.32 bio@certipaq.com www.certipaq.com <i>Identifiant : FR-BIO-09</i></p>
<p>Certis - Immeuble le Millepertuis - Les Landes d'Apigné – 35650 Le Rheu 02.99.60.82.82 certis@certis.com <i>Identifiant : FR-BIO-13</i></p>	<p>CERTISUD - 70, avenue Louis Sallenave - 64000 PAU Tél. : 05 59 02 35 52 Mail: certisud@wanadoo.fr <i>Identifiant : FR-BIO-12</i></p>
<p>Ecocert - La Motte BP 47 - 32600 L'Isle Jourdain Tél : 05.62.07.34.24 - Fax : 05.62.07.11.67 Mail : info@ecocert.fr www.ecocert.fr <i>Identifiant : FR-BIO-01</i></p>	<p>QualiSud - 15 avenue de l'Océan - 40500 SAINT-SEVER Tél : 06.30.95.61.17 Mail : contact@qualisud.fr www.qualisud.fr <i>Identifiant : FR-BIO-16</i></p>
<p>SGS ICS - 91 avenue Aristide Briand - 94237 Cachan Cedex Tél. : 01.41.24.89.51 www.fr.sgs.com <i>Identifiant : FR-BIO-11</i></p>	

4^{ème} temps :

Demander et remplir une **notification de producteur bio** auprès de l'Agence Bio à Paris (Tél.: 01.48.70.48.42, site internet : <http://www.agencebio.org/notifier-son-activite-en-agriculture-biologique>). Elle doit être faite au nom du bénéficiaire du contrat d'aide à la conversion bio.

En cas d'absence de notification, la certification et les aides ne seront pas accordées.

Cette notification est désormais permanente et ne devra être mise à jour qu'en cas de changement (changement d'organisme de certification, évolution des productions...).

5^{ème} temps :

S'engager auprès d'un OC.

- Date de début d'engagement :

La date de signature du contrat correspond à la date de début de conversion (si la notification auprès de l'agence bio est antérieure à cette date).

- Coût de la prestation :

Il varie en fonction de la surface, des productions, du nombre de produits à contrôler, de la présence d'une activité de transformation, de la mixité sur la ferme.

Prix moyen : 400 à 1 000 € HT

- Les contrôles

Au minimum un contrôle annuel, sur l'ensemble de la ferme et sur rendez-vous, complété par des contrôles inopinés.

6^{ème} temps :

Faire une demande d'aide à la conversion.

Vous pouvez bénéficier de plusieurs types d'aides. Il faut cibler celle qui correspond le mieux à votre projet.

- Aide à la conversion Bio : SAB C auprès de la DDT (documents complétant le dossier PAC tel que les perspectives de débouchés), avant le 15 mai 2013
- Aide au maintien Bio : SAB M, auprès de la DDT à déposer avant le 15 mai 2013
- Aide à la certification : auprès de votre Région
- Crédit d'impôt : auprès des centres des impôts
- Aide à l'investissement matériel spécifique Bio : auprès de la DDT.

Démarche conseillée :

Contactez les organismes spécialisés en agriculture biologique de votre département : Chambre d'agriculture, Civam, Gab... Ils ont une vision précise de la situation de l'agriculture biologique locale, peuvent apporter un conseil technique, organisent souvent des formations type stages Vivéa, animent des groupes de travail sur des opérations de promotion et de mise en marché des produits. Hormis dans certains départements où les PPAM sont bien développées (Drôme, Alpes de Haute Provence...), ces organismes sont rarement en mesure de diffuser des informations sur les PPAM en agriculture biologique. Vous pouvez dans ce cas vous adresser aux organismes de la filière présentés en première page de ce guide.

Comment raisonner sa production de PPAM Bio ?

Gérer la maîtrise technique de nouvelles cultures, la transformation de la plante (séchage, distillation) et sa commercialisation, est souvent lourd et difficile à assurer simultanément au démarrage de l'activité. Il peut être plus confortable d'adhérer à un groupement de producteurs qui commercialise collectivement la production et propose des services aux adhérents (appui technique, matériel de transformation collectif).

LISTE DES STRUCTURES DE PRODUCTION COLLECTIVES DE PPAM BIO RECENSEES EN FRANCE (liste non exhaustive)

Les groupes de producteurs

Région	Nom de la structure	Nom du Président ou du contact	Adresse	Tél	Fax	E-mail	Site Internet ou descriptif de l'activité
AUVERGNE	SICARAPPAM (OP)	Denis CHAUD	2, place des Batailles - 63260 AUBIAT	04.73.97.28.33	04.73.97.29.09	contact@sicarappam.com	www.sicarappam.com Plantes médicinales
	Syndicat AuverBioArôme	Stéphane SALLE (Psdt) Bernard JAFFEUX (Vice-Psdt)	63200 PESSAT VILLENEUVE	04.71.76.13.81 04.73.63.13.22 06.15.07.10.77	04.73.63.13.22	steph.salle.helpac@orange.fr auverbioarome@laposte.net	Plantes à parfum, aromatiques
	Coop. Plantes de Pays (OP)	Bernard PREVAULT	5, rue des Batailles – 63260 AUBIAT	04.73.97.60.58	04.73.97.60.58	coop.plantesdepays@orange.fr	www.plantesdepays.fr Plantes médicinales
BOURGOGNE	Socofruit (OP)	Florent BAILLARD	1, impasse des Gillées 21190 MERCEUIL	03.80.21.47.88	03.80.26.86.48	Florent.baillard@wanadoo.fr	Bourgeons de cassis
LANGUEDOC-ROUSSILLON	GIE Plante Infuse	Claire MOUCOT	Zone Artisanale 48110 ST CROIX VALLEE FRANCAISE	04.66.44.08.16		planteinfuse@free.fr	
	Bio Garrigues Méditerranée	Vincent CHAMPENOIS Julie PERRIN	Immeuble Beauvallon, 97 rue Grieg 30900 Nîmes	04.15.09.82.74		j.perrin@biogard.fr	Plantes aromatiques, Lavande
	Distillerie de Murviel-lès-Béziers	Lise CARBONNE	19 av Edouard Bonnafé 34490 MURVIEL LES BEZIERS	04.67.37.85.14 06.07.65.34.69	04.67.37.85.14	domainegaltier@wanadoo.fr	Plantes aromatiques et huiles essentielles
	SICA Biotope (OP)	Vicki GERBRANDA	Village Actif 30460 SOUDORGUES	04.66.85.44.59	04.66.85.26.57	biotope@biotope-fr.com	Plantes médicinales et aromatiques, produits transformés
RHONE-ALPES	Coop. des plantes aromatiques du Diois (OP)	David VIEUX Florence PITIOT	26340 VERCHENY	04.75.21.65.35	04.75.21.65.15	pamdiois@club-internet.fr	Plantes aromatiques, médicinales et huiles essentielles
	Grouparome	Jacky TOURRE	Hameau Tarendol – 26110 Bellecombe	04.75.27.33.91	04.75.27.33.91		Huiles essentielles
	SICA BioPlantes (OP)	Claire CHASTAN Eric CHAUVIN	Les peupliers- Lozeron - 26400 GIGORS ET LOZERON	04.75.42.44.68 06.71.78.72.45 06.81.35.22.38	04.75.42.65.27	clairechastan@orange.fr earl.carisse@wanadoo.fr	Plantes aromatiques, médicinales et huiles essentielles
	SICA Viva Plantes (OP)	Vincent DESCHANDOL	La Tourette - 07200 MERCUER	04.75.93.87.71	04.75.93.87.23	Viva-plantes07@wanadoo.fr	Plantes médicinales

	Syndicat des producteurs de ppam des Savoie	Benoît CLAUDE	Chez Philippe DURAND - Chef lieu - 73340 LE NOYER	09.79.20.85.45	09.79.20.85.45	sanglierphilosophe@wanadoo.fr	Plantes médicinales et aromatiques, produits transformés
	Coop. France Lavande (OP)	Eliane BRES Vincent CLARY	La Grange des Meuniers – 26170 MONTGUERS	04.75.28.01.22	04.75.28.63.60	contact@france-lavande.com	www.france-lavande.com Plantes aromatiques et huiles essentielles
PROVENCE ALPES-COTE-D'AZUR	COPAMIVAR (OP)	André DOUDON	Le Pont de l'Arc - 13530 TRETTS	04.42.61.52.38	04.42.61.31.13	copamivar@wanadoo.fr	Plantes aromatiques
	SCA3P (OP)	Michel KRAUSZ	Le Vignaou 04150 SIMIANE LA ROTONDE	04.92.75.93.12	04.92.75.91.91	michel.krausz@sca3p.fr	www.sca3p.com Huiles essentielles
	Coop. Parfum Provence Ventoux (OP)	Bernard GRANET Edwige PREAU	Route de Saint Trinit - 84390 SAULT	04.90.64.17.06	04.90.64.17.07	parfumsventoux@free.fr	Plantes aromatiques, médicinales et huiles essentielles
<i>Région</i>	Nom de la structure	Nom du Président ou du contact	Adresse	Tél	Fax	E-mail	Site Internet ou descriptif de l'activité
PROVENCE ALPES-COTE-D'AZUR	Les Fleurs d'Exception du Pays de Grasse	Geneviève Juge	57 avenue Pierre Sémard 06130 Grasse	04.92.42.34.08	04.92.42.34.01	contact@fleur-exception-grasse.com	www.fleurs-exception-grasse.com Plantes à parfum
CORSE	Syndicat des producteurs de PPAM Corse	Jean-Pierre CAUX (Psdt) Valentin Marie (CIVAM Bio)	U Salvadoraghiu - 20117 OCANA	06.72.89.45.34 06.14.26.82.88		corsicapam@aol.com valentin.marie.bio@gmail.com	Huiles essentielles
PAYS DE LA LOIRE	Coop. Anjou Plantes (OP)	Bernard POINEL Florian GUILLOU	Les Fresches – Route de Jallais 49120 ST LEZIN	02.41.64.37.23	02.41.63.06.13	anjou-plantes@anjou-plantes.fr	www.anjou-plantes.fr Plantes médicinales, huiles essentielles
	PPAM Bio d'Anjou	Denis Delaunay	Monbuisson 49120 Chemillé	02.72.62.51.95		denisetclaudine.delaunay@sfr.fr	Camomille romaine, menthe, cassis, vigne rouge. Huiles essentielles.
POITOU-CHARENTES	GIE BioloPAM 17	Didier DORIN	1 chemin des Palombes 17220 SAINTE SOULLE	05.46.37.63.55	05.46.37.63.55	didier.dorin@orange.fr	Plantes aromatiques et médicinales

Autres organisations

Syndicat SIMPLES (syndicat des producteurs de ppam bio en zone de montagne)	Sylvain TURINA (secrétaire)	Chemin des Genestons 26110 NYONS	06 62 50 24 80	secretariat@syndicat-simples.org	www.syndicat-simples.org SIMPLES regroupe depuis 25 ans une centaine de producteurs-cueilleurs de plantes des massifs montagneux de France et de Suisse. SIMPLES représente une gamme d'environ 160 espèces aromatiques, médicinales, tinctoriales, sèches en tisanes, aromates, sels, vinaigres, cosmétiques, huiles essentielles et hydrolats produits selon un cahier des charges très rigoureux qui garantit une éthique et une qualité de haut niveau.
--	--------------------------------	-------------------------------------	----------------	--	---

Où vendre les PPAM Bio ?

C'est le premier point sur lequel il faut réfléchir dans un projet de développement des PPAM.

- La vente directe au consommateur final : il existe actuellement deux décrets qui réglementent la vente des plantes médicinales et la vente des huiles essentielles :
 - Le [décret 2008.841 du 22 Aout 2008](#) relatif à la vente au public des plantes médicinales inscrites à la pharmacopée et modifiant l'article D4211-11 du code de la santé publique.
 - Le [décret n° 2007-1198 du 3 Août 2007](#) modifiant l'article D4211-13 du code de la santé publique relatif à la liste des huiles essentielles dont la vente au public est réservée aux pharmaciens.
- La vente à des grossistes ou laboratoires.
- La vente par un groupement de producteur.

Comment produire et à quel prix ?

L'iteipmai propose des fiches techniques par plante présentant une synthèse actualisée des données essentielles sur leur pratique culturale, l'information de référence nationale : généralités (dénomination, description botanique, constituants principaux, usages, quelques données économiques), techniques de production (variétés, installation, entretien, récolte, rendements, ...). Des fiches sur le compostage, le désherbage... sont également disponibles.

Vous trouverez la liste de ces documents dans la rubrique « Nos publications » du site internet de l'iteipmai : http://www.iteipmai.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=57&Itemid=48

Un bon de commande de ces fiches est disponible à la page 20 de ce guide.

La Chambre d'Agriculture de la Drôme a publié un « Guide des PPAM » regroupant de nombreuses informations techniques, économiques et réglementaire dont vous trouverez le bon de commande en page 21-22 de ce guide.

La Chambre d'Agriculture Rhône-Alpes met également à disposition des fiches technico-économique (lavande, lavandin, suage sclarée, thym, sarriette et romarin), disponibles à l'adresse suivante: <http://rhone-alpes.synagri.com/portail/fiches-technico-economiques-ab> (Fiches 7, 15, 22, 51, 52, 53. Aller en bas de la page et cliquer sur les rectangles « consulter doc... »).

Comment transformer les PPAM Bio ?

La production des PPAM pour de la vente en frais est essentiellement limitée à la vente directe des plantes aromatiques et à l'approvisionnement des laboratoires homéopathiques.

Dans la plupart des cas le projet d'installation ou de développement d'un atelier de PPAM Bio doit inclure la mise en place d'un atelier de transformation : séchage ou distillation pour la production d'huiles essentielles.

Si vous souhaitez des renseignements sur la transformation des PPAM Bio, contactez le CRIEPPAM.

Quels sont les cahiers des charges spécifiques à la production des ppam biologiques ?

Produire des PPAM en agriculture biologique implique le respect du règlement européen 834/2007, relatif à l'agriculture biologique. Il existe en plus de ce règlement officiel, des cahiers des charges de marques privées qui précisent de façon spécifique les modes de production des PPAM Bio :

- Cahier des charges Simples : spécifique à la production des PPAM biologiques en zones de montagne.
- Cahier des charges Nature et Progrès.
- Cahier des charges Déméter pour la production en biodynamie.

Note de conjoncture

> Analyse économique de la filière Plantes à parfum, aromatiques et médicinales de FranceAgriMer

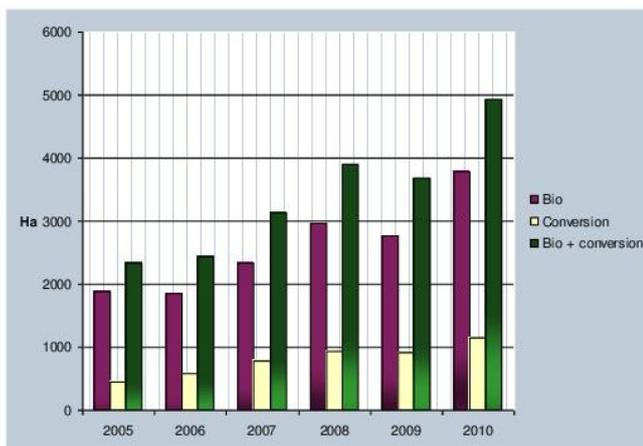


• Février 2012

Tableau de bord de la production de PPAM biologiques en France – Année 2010

Les données brutes qui suivent sont issues de l'observatoire de l'agriculture biologique de l'Agence Bio. L'analyse des données et les commentaires ont été réalisés par l'Antenne nationale de Volx de FranceAgriMer pour le comité bio de la filière PPAM.

Évolution des surfaces en ha de PPAM bio en France de 2005 à 2010



En 2010, une très forte croissance des surfaces implantées en PPAM bio

En 2010, les surfaces totales implantées en PPAM bio+conversion atteignent 4 929 ha, dont 3 779 ha en agriculture biologique et 1 150 ha en conversion.

L'année 2009 avait été marquée par un léger ralentissement de la croissance des surfaces implantées en PPAM biologiques. La question avait alors été posée de savoir s'il s'agissait d'un phénomène conjoncturel ou structurel.

Avec, depuis des années, une augmentation régulière et en 2010 un taux d'accroissement exceptionnel de + 37 % des surfaces certifiées en PPAM biologiques et + 25 % des surfaces de PPAM en conversion, il semble bien que le phénomène observé alors, n'ait été que conjoncturel.

Le nombre des exploitations produisant des PPAM biologiques est également en très forte augmentation (+ 56 % par rapport à 2009) et s'élève désormais à 1 472.

Depuis 2005, on constate que les surfaces en production de PPAM biologiques ont plus que doublé passant de 2 238 ha à 4 929 ha en 2010. La croissance a été de + 120 % en 6 ans. Cette tendance qui s'observe depuis plusieurs années consécutives, est très certainement la résultante de plusieurs facteurs combinés :

- La demande importante et continue des opérateurs du marché (négociants en huiles essentielles, entreprises des secteurs de l'alimentaire et de la cosmétique...). En 2010, la demande est toujours supérieure à l'offre dans le secteur des PPAM et de leurs produits dérivés (huiles essentielles, extraits...). Un bémol doit être observé concernant la production d'huile essentielle de lavandin pour laquelle des difficultés d'écoulement perdurent. Ce phénomène est dû aux importantes conversions qui ont lieu pour cette production alors que les débouchés bien que croissants ne se sont pas développés en conséquence.

Années	20 05	2006	20 07	2008	2009	20 10
Total surface PPAM en ha Bio+conversion	2 238	2 438	3 130	3 907	3 685	4 929
Évolution en %		+ 120 %				
Nombre de producteurs cueilleurs de PPAM (bio+conversion)	1 475	1 535 (dont 751 producteurs)	1 882	866 (producteurs, cueilleurs non comptabilisés)	946 (producteurs, cueilleurs non comptabilisés)	1 472

- Les travaux conduits et les outils mis en place au sein du comité PPAM biologiques de la filière (animé par le CPPARM et avec la participation de l'ITEIPMAI, de la chambre d'agriculture de la Drôme, du CRIEPPAM et de FranceAgriMer), ont aussi contribué à faciliter la diffusion d'informations techniques et technico-économiques auprès des producteurs bio et conventionnels de la filière ou en recherche d'activité de diversification. L'action d'animation conduite par le CPPARM dans le cadre du projet avenir bio de l'Agence Bio a permis de mettre en œuvre un projet structurant de développement « Sud-Aroma bio » (voir encadré ci-après).

- Les politiques d'accompagnement des conversions (aides financières, diagnostics...) sont relativement incitatives.

Des types d'exploitations très variés

La surface moyenne par exploitation de 3,35 ha, s'avère variée selon les régions et leurs spécificités de production en PPAM biologiques, ainsi que la typologie des exploitations qui en découle. Ce constat traduit bien la grande diversité des situations que l'on peut observer en production de PPAM biologiques. Les fiches « fermes ressources » réalisées dans le cadre du comité bio de la filière PPAM illustrent ce phénomène.

On constate que les exploitations de la région PACA totalisent en moyenne 7,2 ha de production de PPAM bio. Il s'agit souvent d'exploitations orientées vers la culture de lavande ou de lavandin, production mécanisée tant sur le plan du travail du sol, que de la récolte ou de la distillation.

A contrario, en Auvergne la culture de PPAM concerne souvent la production de plantes médicinales et intervient fréquemment en complément d'une activité de cueillette de plantes. Dans ce cas, la gestion du temps de travail et de la main d'œuvre limite le potentiel de surface à cultiver. La moyenne par exploitation se situe aux environs de 1 ha.

Cette moyenne apparaît aussi dans des régions où des projets structurant d'accroissement de la production tel que Languedoc-Roussillon, Aquitaine, se sont développés.

Le bio un mode de production très présent dans la filière PPAM

L'agriculture biologique demeure un mode de production proportionnellement très développé dans la filière des PPAM. La proportion des surfaces de PPAM cultivées en agriculture biologique sur la surface totale implantée en PPAM en France (33 000 ha au dernier

RGA) atteint près de 15 %. En comparaison dans les autres filières de production biologiques ce ratio avoisine les 3 % (moyenne).

Le bio était déjà développé dans la filière PPAM dans les années 1980/1990. La mise en place des plans de développement successifs et la demande croissante des marchés ont accentué les conversions très rapidement.

La croissance du rythme des conversions s'est fortement accélérée depuis 6 ans, dans la filière PPAM.

On est passé de 458 ha en conversion en 2005 à 1 150 ha en 2010, soit une augmentation de + 150 %.

Années	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Surfaces en conversion (en ha)	458	591	791	934	922	1 150

Les principales régions de production de PPAM biologiques en France en 2010

Depuis plusieurs années les régions Rhône-Alpes et PACA demeurent les leaders de la production des PPAM biologiques en France que ce soit en termes de surfaces de production implantées en PPAM biologiques qu'en nombre d'exploitations consacrées à la production des PPAM biologiques.

Ces régions totalisent 3 343 ha de production de PPAM en bio ou en conversion (1 740 ha pour Rhône Alpes et 1 603 ha pour PACA), soit 68 % des surfaces implantées en PPAM bio et en conversion en France. Cette proportion très importante est malgré tout en légère diminution (on atteignait 75 % en 2009), preuve d'un développement fort des surfaces en PPAM bio, dans les autres régions françaises.

La région Rhône Alpes totalise 1 286 ha en production de PPAM bio et 454 ha en conversion, soit 1 740 ha au total avec une croissance des surfaces bio+conversion entre 2009 et 2010 de + 11%.

Cette région bien que toujours leader de la production nationale en PPAM bio, accuse un tassement au niveau de ses surfaces en conversion (- 4 %). Les conversions 1ère année représentent 117 ha, elles sont moins importantes qu'en 2009.

En Rhône-Alpes, le contexte « filière » local reste malgré tout, particulièrement porteur puisque l'on retrouve un tissu d'entreprises utilisatrices de PPAM biologiques et des équipes de techniciens qui peuvent venir

en appui des groupes de producteurs. Dans ces lieux de production traditionnelle (Drôme, Ardèche) le réseau en place facilite la structuration de la filière et le développement des productions.

En PACA, après une année 2009 de stabilisation des surfaces en bio+conversion, l'année 2010 est celle de la croissance : + 33 % des surfaces bio+conversion. On atteint 1 603 ha en bio+conversion dont 1 145 ha en bio et 458 ha en conversion.

Cette croissance très importante place la région PACA juste au 2^{ème} rang derrière la région Rhône Alpes au niveau des surfaces de production en PPAM bio. L'écart entre les 2 régions à tendance en 2010 à s'estomper. En PACA, les conversions 1ère année représentent 323 ha, elles sont beaucoup plus importantes qu'en 2009.

On est en PACA face à la confirmation une tendance qui s'observait depuis quelques années : la conversion d'exploitations de surfaces relativement importantes en production de lavande et de lavandin biologiques.

La Drôme est le premier département français en terme de potentiel de production de PPAM biologiques avec 1 486 ha (bio+conv), viennent ensuite les Alpes de Haute Provence (805 ha) puis le Vaucluse avec 659ha.

Le nombre des exploitations en production de PPAM biologiques s'accroît en Rhône Alpes et en PACA.

On atteint 386 exploitations en Rhône Alpes soit + 27 % par rapport à 2009 et 222 exploitations en PACA soit + 35 % par rapport à 2009.

Ces deux régions totalisent 41 % des producteurs français produisant des PPAM biologiques.

Il existe une grande disparité des situations selon les régions. Cette situation témoigne des profils d'exploitations en PPAM bio très variés qui existent en France et de la diversité des plantes mises en culture.

Quatre régions se distinguent ensuite en matière de production de PPAM biologiques : Pays de la Loire, Languedoc-Roussillon, Midi Pyrénées et Corse. Le potentiel de production pour chacune de ces régions est supérieur à 100 ha et est en croissance.

Dans la région des Pays de la Loire on observe une croissance du potentiel de production en PPAM bio+conversion très importante. Les surfaces en production dans cette région atteignent 296 ha.

Les surfaces recensées en PPAM bio en Languedoc-Roussillon continuent de se développer (+ 14 %) et totalisent 188ha.

Pour les autres régions, le potentiel de production bio+conversion se situe autour d'une cinquantaine d'ha ou moins, mais la tendance est partout à l'accroissement significatif de la production.

Dans les secteurs de montagne la cueillette est aussi très présente : Auvergne, Morvan, Cévennes, Alpes, Corse.

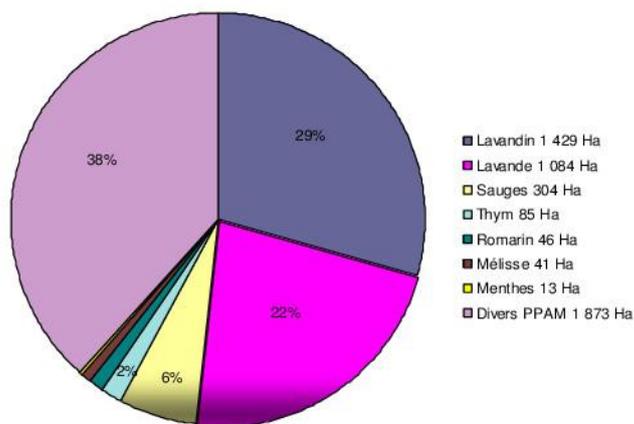
Lavandins, lavandes et autres plantes aromatiques : principales plantes cultivées en bio

En toute logique, les surfaces en production de PPAM bio les plus importantes se situent en Drôme, Alpes de Haute-Provence et Vaucluse, les plantes les plus représentées en terme de surface, sont les plantes typées « provençales » et notamment la lavande et le lavandin, mais aussi les sauges, le thym et le romarin...

Il existe une très grande variété de plantes à parfum, aromatiques et médicinales cultivées en France. On en dénombre plus de 120, dont la plupart sont produites sur de très petites surfaces à l'échelle du territoire (< 5 ou < 10 ha). Ces productions répondent aux besoins et exigences de marchés de niche qui bien qu'en croissance, ne pourraient absorber un développement massif de production non raisonné ni structuré.

Pour beaucoup de ces plantes, leurs surfaces de production ne sont pas comptabilisées indépendamment mais se retrouvent amalgamées dans une rubrique fourre-tout appelée « divers PPAM ».

Répartition des surfaces de culture de PPAM biologiques en 2010 (Bio+conversion)



Lavandin et lavande sont les plantes à parfum les plus produites en bio. Leurs surfaces mises en production bio + conversion poursuivent leur croissance et atteignent 1 430 ha pour le lavandin (+ 12 % de croissance par rapport à 2009) et 1084 ha pour la lavande (+ 19 % de croissance par rapport à 2009).

Il est à noter que les surfaces en bio qui étaient quasiment équivalentes pour la lavande et pour le lavandin avec respectivement 719 ha et 740 ha, en 2009, se sont beaucoup développées en 2010 pour le lavandin. On atteint 957 ha en surface de lavandin bio contre 796 ha pour la lavande bio.

Si on extrapole avec des rendements moyens à l'hectare, les volumes produits sont estimés à une douzaine de tonnes pour la lavande et à une bonne soixantaine de tonnes pour le lavandin.

Mais les attentes du marché restent toujours différentes pour ces 2 huiles essentielles. Les acheteurs sont encore et toujours en recherche d'huile essentielle de lavande biologique alors qu'à l'opposé le marché semble quelque peu saturé avec le potentiel actuel d'huile essentielle de lavandin bio. La situation est d'autant plus préoccupante que les surfaces de lavandin bio en conversion sont importantes et en croissance 225 ha en C1 soit une centaine d'hectares de plus qu'en 2009, 100 ha en C2 et 152 ha en C3). Le potentiel de production bio devrait encore augmenter.

Des actions collectives sont menées afin de promouvoir ce produit auprès de nouveaux acheteurs potentiels (participation à des salons tel que Biofach, argumentaire commercial, etc...). Les retombées de ces démarches ne sont pas forcément immédiates pour autant l'investissement dans ces projets de promotion est primordial. Actuellement les prix de vente du lavandin grosso en bio se situent légèrement au dessus des cours plutôt élevés du lavandin conventionnel.

Pour les lavandes et lavandins, la problématique du dépérissement qui touche la filière conventionnelle atteint également la production biologique. Face à ce problème, l'emploi de plants sains bio est primordial.

La sauge sclarée est une autre plante à parfum caractéristique du Sud-Est. Son potentiel de production en bio atteint 250 ha et est en forte croissance (+ 25 %). Le potentiel de **sauge officinale** est estimé à une cinquantaine d'ha.

Pour les aromatiques, on enregistre une centaine d'ha de **thym** (en croissance par rapport à 2009) et 46 ha de **romarin** (quasi stable). Ces plantes peuvent l'une comme l'autre, être cultivée pour la production d'huile

essentielle (huiles essentielles chémotypées recherchées pour le thym) ou l'herboristerie en sec.

La **menthe** (13 ha) et la **mélisse** (41 ha) sont principalement distillées mais il existe aussi un marché pour de la plante sèche (surtout pour la menthe). Leur production reste stable par rapport à 2009.

* * * * *

Sur le plan de l'organisation de la production, on dénombre actuellement une vingtaine de groupes de producteurs de PPAM biologiques, repartis sur 8 régions (PACA, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, Bourgogne, Auvergne, Pays de Loire, Corse, Poitou-Charentes). Parmi ces groupes 12 sont des organisations de producteurs reconnues.

Sud Aroma Bio : un exemple de projet collectif de structuration de filière

Ce projet en cours de concrétisation a débuté en 2010, à l'initiative du CPPARM. Il s'agissait alors d'organiser le développement de la production des PPAM biologiques, au regard des attentes quantifiées et chiffrées des acheteurs potentiels.

En 2010, le projet associe 8 groupes de producteurs qui produisent et/ou cueillent des plantes aromatiques, médicinales et à parfum, essentiellement localisés dans le Sud-Est de la France et 5 entreprises de négoce et/ ou de transformation de PPAM biologiques (aromates ou huiles essentielles).

Ce projet coordonné par le CPPARM a notamment reçu l'appui financier de FranceAgriMer et de l'Agence Bio.

Un technicien chargé de réaliser un appui technique opérationnel auprès des adhérents des groupes de producteurs participants au projet Sud Aroma Bio, vient d'être recruté.

D'autres accompagnements financiers pourraient intervenir prochainement pour soutenir la mise en production dans les groupes de production et les entreprises engagées.

BON DE COMMANDE**POUR UN ABONNEMENT DE 4 NUMÉROS A HERBABIO**

à renvoyer au CPPARM – Les Quintrands – Route de Volx – 04100 MANOSQUE

Nom de la structure :

Adresse :

Code Postal : /_/_/_/_/_/_/ Ville : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

E mail : _____

Dans le cas d'un Groupement de producteurs, GIE...etc. : nom et adresse des producteurs adhérents à qui envoyer le bulletin (*Le CPPARM s'engage à ne pas communiquer cette liste et à ne l'employer que pour l'envoi du bulletin Herbabio*)

Nom - Prénom	Adresse	Code Postal	Ville

Je soussigné(e), _____, Président(e) ou Responsable de la structure _____, souhaite que les producteurs adhérents désignés ci-dessus soient destinataires des 4 prochains bulletins d'Herbabio. A cette fin, je vous joins un chèque libellé à l'ordre du CPPARM d'un montant de (1) :euros.

Fait à _____, le _____

Signature :

TARIFS	
Individuels	16 €
Groupements de Producteurs, GIE, ...etc.	
De 0 à 10 producteurs	80 €
De 10 à 20 producteurs	120 €
Pour 20 producteurs et plus	160 €
Organismes professionnels, Centre de formation, Société...	30 €

BON DE COMMANDE PUBLICATIONS
à adresser avec votre règlement à iteipmai - BP 80009 - Melay - F 49120 CHEMILLÉ

NOM, Société ou organisme _____
 Adresse _____
 Code postal _____ Ville _____
 Tél _____ Pays _____
 Fax _____ e-mail _____

NON ADHERENT ITEIPMAI

Frais port inclus

Règlement à joindre impérativement à la commande :
 chèque, mandat (rayer la mention inutile)

Domiciliation bancaire :
 Crédit Mutuel - F 49120 CHEMILLÉ
 n° 10278 39418 00021010001 55

CE et Étranger : BIC CMCIFR2AANG
 IBAN : FR78 1027 8394 1800 0210 1000 155

Rappel : frais transfert paiement à votre charge à indiquer à votre banque

Date :

Signature :

	TARIF EN € TTC				
	Cité	France	CE	Autres pays	TOTAL
Fiches techniques (unité)					
<i>Nouvelles éditions (de 2006 à 2011)</i>		15,55	16,00	20,00	
<input type="checkbox"/> Aneth <input type="checkbox"/> Angélique <input type="checkbox"/> Basilic <input type="checkbox"/> Camomille <input type="checkbox"/> Coriandre <input type="checkbox"/> Estragon <input type="checkbox"/> Fenouil doux <input type="checkbox"/> Mélisse <input type="checkbox"/> Menthe poivrée <input type="checkbox"/> Origan <input type="checkbox"/> Persil <input type="checkbox"/> Romarin <input type="checkbox"/> Sariette vivace <input type="checkbox"/> Thym <input type="checkbox"/> Valériane					
<i>Autres (éditions de 1992 à 1996)</i>		15,55	16,00	20,00	
<input type="checkbox"/> Anis vert <input type="checkbox"/> Ballote févide <input type="checkbox"/> Bardane <input type="checkbox"/> Bleuet <input type="checkbox"/> Bourrache <input type="checkbox"/> Carvi <input type="checkbox"/> Cerfeuil <input type="checkbox"/> Chardon Marie <input type="checkbox"/> Ciboule <input type="checkbox"/> Ciboulette <input type="checkbox"/> Échinacée <input type="checkbox"/> Ficaire <input type="checkbox"/> Hysope <input type="checkbox"/> Livèche <input type="checkbox"/> Marjolaine <input type="checkbox"/> Matricaire <input type="checkbox"/> Millepertuis <input type="checkbox"/> Oseille <input type="checkbox"/> Petite absinthe <input type="checkbox"/> Piloselle <input type="checkbox"/> Pissenlit <input type="checkbox"/> Réglisse <input type="checkbox"/> Reine des prés <input type="checkbox"/> Rue <input type="checkbox"/> Safran <input type="checkbox"/> Sariette annuelle <input type="checkbox"/> Sauge officinale <input type="checkbox"/> Sauge solarée <input type="checkbox"/> Souci <input type="checkbox"/> Verveine					
Rayonneurs et auxiliaires de PA du Sud-Est de la France		19,14	20,00	24,00	
Utilisation des plantes médicinales et aromatiques en alimentation animale		95,68	96,00	120,00	
Séchage des principes à la définition de votre installation		99,72	84,00	105,00	
Fiches technique bio		10,17	13,50	17,00	
<input type="checkbox"/> Anis vert <input type="checkbox"/> Cassissier <input type="checkbox"/> Fenouil doux <input type="checkbox"/> Lavande <input type="checkbox"/> Mauve <input type="checkbox"/> Mélisse <input type="checkbox"/> Menthe poivrée <input type="checkbox"/> Millepertuis <input type="checkbox"/> Reine des prés <input type="checkbox"/> Sauge officinale <input type="checkbox"/> Valériane <input type="checkbox"/> Verveine odorante <input type="checkbox"/> Thym					
Fiche thématique : le compostage		10,17	13,50	17,00	
Recueil thématique : désherbage des PPAM (5 fiches)		10,17	13,50	17,00	
ou fiches à l'unité :		5,98			
<input type="checkbox"/> Prévention et itinéraires techniques <input type="checkbox"/> Les paillages <input type="checkbox"/> Appareils de désherbage mécanique <input type="checkbox"/> La solarisation et la vapeur <input type="checkbox"/> Le désherbage thermique					
Herbala (4 numéros par an)		35,88	40,00	40,00	
TOTAL DE VOTRE COMMANDE					

rupture de stock



Guide Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales

Édition 2012

L'équipe PPAM de la Chambre d'Agriculture

La production des PPAM dans la Drôme

Les signes officiels de qualité :

Le Label Rouge « Herbes de Provence »

Les actualités réglementaires :

L'étiquetage des huiles essentielles

Les actualités techniques :

Le Pôle d'Expérimentation et de Progrès « Arômes & Parfums »

Qualité des jeunes plants en Agriculture Biologique

Les techniques alternatives en PPAM

Itinéraires techniques alternatifs en lavande

Produits phytosanitaires autorisés :

Sur basilic, coriandre, lavande-lavandin, menthe, origan,
romarin, sarriette, sauge sclarée, thym

Les fiches techniques :

Basilic

Coriandre

Lavande clonale

Lavande de population semis direct

Lavande en AB

Lavandin

Lavandin en AB

Menthe

Origan

Origan en AB

Plantation des PPAM

Plants sains de lavande

Romarin en AB

Sarriette vivace en AB

Sauge sclarée

Sauge sclarée en AB

Thym

Thym en AB

Actualités diverses

Les Rendez-Vous de l'année 2012

Annuaire de contacts

Constructeurs, distilleries, distributeurs d'appro, négociants,
organisations de producteurs, organismes certificateurs, partenaires,
pépinéristes



 <p>AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE DRÔME</p>	Société :
	Nom & prénom :
	Adresse :

	Code postal :
Commune :	

BON DE COMMANDE

Si vous souhaitez commander la publication

« Guide Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales »

Édition 2012

nous vous prions de bien vouloir nous renvoyer ce coupon rempli, avec votre règlement.

Une facture vous sera envoyée dans le mois qui suit la réception du chèque.

Le chèque est à libeller au nom de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture et à envoyer à l'adresse suivante :

Chambre d'Agriculture de la Drôme – Mme Denise HUBER
95 avenue Georges Brassens
CS 30418
26 504 BOURG LES VALENCE CEDEX

Tarif unitaire*	Nombre d'abonnements	Total
60 € TTC

* : Un abonnement collecté pour les producteurs de groupements de producteurs (coopérative, association, syndicat...) de plantes à parfum, aromatiques et médicinales est possible. Nous consulter.

SIGNATURE OBLIGATOIRE